

**DEL 22-094**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**6 décembre 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**7 décembre 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 19**

**Votants : 26**

L'an deux mille vingt deux

Le treize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 6 décembre 2022

**ETAIENT ABSENTS** Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE :** Maryse BAYBAY

\*\*\*\*\*

**OBJET : Création d'un poste de technicien à durée déterminée**

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre du BP 2023, la commune d'Yvré l'Evêque a inscrit plusieurs projets d'investissements importants tels que la réfection de la toiture de l'école Champ Manon, la déconstruction/dépollution de l'ancien site industriel GFL ou la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif.

Ces projets peuvent être pour partie portés par le Directeur des services techniques, mais il est nécessaire qu'il bénéficie d'un appui technique et administratif pour les mener à bien.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de technicien territorial en contrat à durée déterminée à temps complet pour un an au titre de l'accroissement temporaire d'activité.

Ce technicien se verrait confier une partie des projets inscrits au budget d'investissement 2023, en lien avec le Directeur des Services techniques et le Directeur général des Services.

Une mission relative à l'optimisation de la gestion des consommations d'énergie lui sera également confiée, dans un contexte de forte hausse des prix.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création de ce poste de technicien territorial à temps complet en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.**

**Votes**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Yvré l'Evêque, le 21 décembre 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire  
Damienne FLEURY



P.O.